

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2021**

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 28 septembre 2021, le règlement suivant :
 - Règlement numéro 574-2021 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de permettre la classe d'usages A1 – Agriculture sans élevage à l'intérieur de la zone 086-Rec;
- **QUE** ce règlement est officiellement entré en vigueur le 22 octobre 2021 lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 26 octobre 2021.

Gemma Vibert,
Greffière